



LES ÉCHOS DE PLEUGUENEUC

mai 2018

n°86

Informations diverses

Fête de la Pentecôte

Dimanche 20 mai

Courses cyclistes

14h15 : Cadets

15h45 : Catégories 2 & 3

Vide-greniers

Organisé par le Groupement
des Parents d'Élèves

Place de l'église, de 8h30 à 18h00.

2 € le mètre linéaire.

Réservations & Information en Mairie.

Soirée barbecue

Samedi 14 juillet

Organisée par le Foyer Laïc,
20H00 à la salle multifonction.

(12 € adulte et 5 € enfant)

Suivie du feu d'artifice

(offert par la municipalité)

et d'une soirée dansante

« *ambiance disco* »

(entrée libre)

Soirée Paëlla

Samedi 28 avril

**Organisée par le
Club de Foot du Linon**

*Pleugueneuc, Plesder
& Trévérien*

20H00 à la salle multifonction.

COLLECTE DE JOURNAUX du 26 septembre au 2 octobre 2018

Au profit du

*Groupement de Parents d'Élèves
(conteneur à côté de la Salle des Sports)*

☎ : 02.99.69.40.47

Fax : 02.99.69.45.80

✉ : mairiepleugueneuc@wanadoo.fr

Dates à retenir

AVRIL

- Jeudi 12 – **Rencontres Handidanse Bretagne**,
à la salle multifonction de Pleugueneuc (ouvert à tout public).
Samedi 28 – **Repas du club de foot**, soirée Paëlla.

MAI

- Mardi 8 – **Cérémonie du 8 mai 1945**, 11h45 place de la Mairie.
Dimanche 13 – **Randonnée**, « Barrage de la Cantache »
à Champeaux (départ 8h30 place de la Mairie).
Dimanche 20 – **Fête de la Pentecôte**
Vide-grenier, courses cyclistes et fête foraine
organisés par les parents d'élèves et le Foyer Laïc.
25 et 26 – « **Le SIM fait son cinéma** »
à la salle multifonction de Pleugueneuc

JUIN

- Mercredi 6 – **Présentation activités de l'été du centre de loisirs**
(ouverture lundi 9 juillet) – Réunion à 19h30 à l'ALSH
du 8 au 10 – **Randonnée pédestre** (week-end dans la Manche)
Mercredi 13 – **Après-midi « pétanque »** par le Club de l'Amitié.
Dimanche 24 – **Fête de l'école** « *les Jours Heureux* ».

JUILLET

- Samedi 14 – **Journée « Palets »** au bar-tabac « *Le Christy* ».
Samedi 14 – **Soirée barbecue** suivie du feu d'artifice et
d'une soirée dansante, à la salle multifonction.
Samedi 21 – **Sortie à Saint-Cyr Coëtquidan**
organisée par « *le Club de l'amitié* ».
Mardi 24 – **Pique-nique - galettes saucisses**
organisé par « *le Club de l'amitié* ».
Jeudi 26 – « **Fête Champêtre** » ; Le cochon-grillé annuel
des clubs du canton se déroulera à La Baussaine.

Séance du Conseil Municipal du 8 février 2018

Absents excusés : Mme LEBAS Sophie, M. LEFEUVRE André et M. de LORGERIL Olivier.

Pacte financier et fiscal du territoire de la Bretagne Romantique.

Au terme de la délibération du conseil communautaire en date du 17 décembre 2015, seules 5 communes sur 8 avaient accepté de signer le pacte fiscal et financier de la Bretagne romantique.

Depuis, de nombreuses réunions d'échanges ont eu lieu avec les communes concernées afin de définir les conditions de reversement du produit fiscal perçu sur les Zones d'Activités Économiques et les bâtiments communautaires.

Aussi, après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (*50 voix pour et 2 abstentions*), a décidé d'adopter le pacte financier et fiscal territorial de la Bretagne romantique.

Il est nécessaire, que les Conseils Municipaux des communes membres approuvent ce Pacte.

Le Conseil Municipal, décide d'adopter le pacte financier et fiscal territorial de la Bretagne romantique.

Modification des horaires de l'éclairage public du centre-bourg.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'éclairage public du centre-bourg (*centre historique autour de l'église*) fonctionne toute la nuit. Nous sommes l'une des dernières communes du secteur à laisser l'éclairage public en continu. M. le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les horaires en centre-ville comme suit :

- du dimanche au jeudi : extinction à 22 heures (*comme pour le reste de l'agglomération*). Reprise à 6 heures.
- vendredi et samedi : extinction de l'éclairage public à minuit et reprise à 6 heures.

Le Conseil Municipal, VALIDE la modification des horaires de l'éclairage public.

Informations et questions diverses.

Recrutement d'un nouvel agent des services techniques suite à la démission de M. DAVID Antoine (*opportunité d'un emploi dans le secteur privé*). M. le Maire fait part qu'un appel à candidatures a été lancé.

Suite à l'étude réalisée fin 2016 en vue des travaux de mise aux normes (*accessibilité, isolation etc.*), **le projet de rénovation de la salle des sports** réduit l'espace de rangement pour le matériel des associations. M. le Maire propose de le faire évoluer en proposant une extension ; il indique qu'il est aussi nécessaire de prévoir une étude pour la réfection de la toiture. Il convient de lancer la procédure de recrutement de la maîtrise d'œuvre. Trois cabinets vont être consultés.

Le projet éolien, développé par la société KDE/QUADRAN, est réputé complet depuis le 11 septembre 2017 et peut être instruit par les différents services de l'État (SDAP etc...). Une fois les avis rendus, M. le Préfet rendra son avis (*en vue du lancement ou non de l'enquête publique – avis mission régionale de l'autorité environnementale*). Les délais de réponse ne sont pas connus.

Le futur centre aquatique Combourg, et plus précisément, le projet de la future Délégation de Service Public a été le sujet de questionnement, d'explications et d'échanges.

Séance du Conseil Municipal du 22 mars 2018

Absents excusés : M. de LORGERIL Olivier, Mme VERGER Laurence, Mme SAUVEUR Pauline, et Mme HOUIT Yolande.

Recrutement maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de la salle des sports.

M. le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de maîtrise d'œuvre reçues pour les travaux de réhabilitation de la salle des sports. Trois cabinets ont été sollicités. L'Atelier du Canal et le cabinet Renier & Ardent de Rennes ont remis une offre de prix à l'appui d'un mémoire technique et de références.

Après délibération, le Conseil Municipal retient la proposition du cabinet *Renier et Ardent*, de Rennes, aux conditions de rémunération de 10.40 % (*missions de base et Ordonnancement, Pilotage et Coordination*).

Avenants - lot isolation salle des associations et mairie.

M. le Maire rappelle le dispositif TEPCV (*Territoire Énergie Positive pour la Croissance Verte*) – CEE (*rénovation énergétique des bâtiments publics*). Pour être éligible, il est impératif d'utiliser des isolants bio sourcés (*laine de verre proscrite*). À ce titre, l'entreprise SPO (*Société des Plaquistes de l'Ouest*) présente un avenant, pour chaque bâtiment, pour répondre à cette condition d'isolation.

- Mairie : + 6 262 € HT
- Salle des associations : + 1 536 € HT

Budget assainissement.

Avec un résultat global cumulé de 320 956,69 € (*291 275,57 € en 2016*), le compte administratif reste excédentaire. Quant au budget primitif 2018, il s'équilibre, en recettes et en dépenses, à 219 195,35 € en section d'exploitation et à 202 000 € en section d'investissement.

Le Conseil, à l'unanimité, valide le budget assainissement.

Lotissement de la Champagne du Moulin à Vent.

Il ne restait plus qu'un lot à vendre à la clôture du budget 2017, ce qui entraîne un résultat positif de 126 074,20 €. L'an prochain, avec le dernier lot vendu, le budget sera clôturé avec un résultat de 172 824,20 €.

Le Conseil, à l'unanimité, valide le budget du lotissement de la Champagne du Moulin à Vent.

Compte administratif de la commune – exercice 2017

En présence de M. Baillon, receveur, Mme Mireille CAZIN présente au Conseil Municipal le compte administratif qui dégage, grâce à une réelle maîtrise des finances, un excédent de fonctionnement de 462 981,28 €. Celui-ci s'ajoute à l'excédent cumulé en 2016 pour un total de 463 720,38 €. Il est décidé d'affecter 500 000 € en investissement pour l'année 2018.

Quant à la section d'investissement, elle dégage un bénéfice de 43 376,72 € qui ajouté à l'excédent cumulé en 2016, arrive à un total de 669 879,01 €.

2017	Fonctionnement	Investissement	Cumulé 2016
Dépenses	779 879,74 €	549 163,44 €	+ 1 329 043,18 €
Recettes	1 242 861,02 €	592 540,16 €	+ 1 835 401,18 €
Excédent reporté 2016	463 720,38 €	626 502,29 €	+ 1 090 222,67 €
Année 2016 (résultat net)	+ 462 981,28 €	+ 43 376,72 €	+ 506 358,00 €
Excédent total	+ 926 701,66 €	+ 669 879,01 €	+ 1 596 580,67 €

Ces résultats constatés, M. le Maire propose le maintien des taux d'imposition.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de maintenir les taux.

Budget primitif d'investissement 2018.

Il a été prévu un ensemble d'investissements pour 2018, sous réserve des délais de faisabilité.

- achat de matériel divers (*véhicule électrique et borne de rechargement, compresseur, meule...*),
- remplacement des dernières huisseries à l'école (*étage*),
- rénovation de voirie (eaux pluviales du *Bois aux Moines, allée Jean Briot, La Ville Morhain, parking du cimetière, Pitrel*),
- éclairage des abri-bus en campagne,
- effacement des réseaux (*rue de Coëtquen*),
- extension et rénovation de la Mairie (*intégrant l'agence postale*),
- rénovation de l'ancien atelier en salle associative,
- rénovation de la salle des sports,
- une première tranche de rénovation à l'église.

Au vu des investissements envisagés, un emprunt de 600 000 € sera réalisé.

Subventions aux Associations proposées par M. le Maire :

Subventions 2018 aux associations	
Coopérative scolaire (<i>groupement des parents d'élèves</i>)	3 500 €
Foyer Laïc (<i>basket, gymnastique, randonnée, badminton et fête locale</i>)	2 500 €
Football Club du Linon	230 €
Club de foot Saint-Domineuc / Tinténiac	270 €
Club de l'amitié	500 €
CATM – Anciens combattants (subvention exceptionnelle de 500 € liée au centenaire du 11 novembre et à l'organisation de la cérémonie cantonale du 5 décembre)	1 000 €
A.C.C.A. – Chasse	500 €
U.S.L. de Saint-Domineuc	150 €
Office des Sports Bretagne Romantique (O.S.B.R) 1 €/ habitant	1 865 €
Comice agricole	540 €
Espace jeux petite enfance (<i>ex. Gribouille</i>)	650 €
ADMR de Tinténiac	600 €
Association de la Résidence du Bignon	500 €
Prévention routière (<i>informations dans les écoles</i>)	200 €
Subvention exceptionnelle pour le concert du SIM Jazz manouche et élèves de l'école	590 €

Le Conseil valide l'ensemble de ces budgets et les subventions à l'unanimité.

Dispositif « ARGENT DE POCHE »

Le dispositif « **argent de poche** », destiné aux jeunes de 16 à 17 ans, est renouvelé cette année !

Chaque mission, d'une durée de 4 heures (*avec une pause de 30 minutes*), sera rémunérée 15 euros.

Les missions proposées sont diverses : désherbage manuel, nettoyage des bâtiments communaux, distribution du bulletin, petits travaux espaces verts et autres missions simples et sans danger.

Les jeunes, qui le souhaitent, sont invités à déposer une lettre de motivation et un curriculum vitae auprès du secrétariat de mairie **avant le 31 mai 2018**.